

[RESPECTÉS]

Formations technologiques

Voie technologique STI-STL RESPECTER LES PERSONNELS

La voie technologique est sinistrée

- **Des effectifs en chute** de 20 % en 8 ans.
- **Des filières non renouvelées** depuis 20 ans.
- **Un positionnement percuté par la reconnaissance du bac pro en trois ans** comme formation professionnalisante n'excluant pas le post-bac.
- **Une image dévalorisée** par rapport à la voie générale.

Ne rien changer,
c'est laisser disparaître
les formations technologiques

Le projet du Sgen-CFDT

les formations technologiques doivent être réformées avec toutes les formations du lycée.

- **Aux logiques de flux** et de places dans des classes doit se substituer une logique de parcours diversifiés.
- **La culture technologique** doit être présente dans tous les parcours
- **La formation technologique** doit être proposée dans tous les lycées.
- **La démarche technologique de projet** doit être intégrée dans tous les parcours.



>>> **LA RÉDUCTION NÉCESSAIRE DU NOMBRE D'HEURES DE COURS** DOIT PERMETTRE D'AMÉLIORER LES CONDITIONS D'ÉTUDES DES ÉLÈVES ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES PROFESSEURS PAR DAVANTAGE DE TRAVAUX EN GROUPES À EFFECTIF RÉDUIT.

La réforme prévue : quel gâchis !

La réforme annoncée va réduire le nombre de baccalauréats et instaurer un enseignement technologique transversal. Ces transformations inscrivent la voie technologique dans la préparation à l'enseignement supérieur et peuvent lui donner une meilleure visibilité comme voie d'excellence ouverte aux nouveaux métiers. Mais le gouvernement ne se donne pas les moyens de réussir la réforme.

Quatre spécialités en STI et développement durable

- Innovation technologique et éco-conception (ITEC).
- Système d'information et numérique (SIN).
- Énergies et développement durable (EDD).
- Architecture et construction (AC).

Organisation des enseignements

L'enseignement général sera commun à toutes les séries.

L'enseignement technologique sera organisé en enseignement technologique transversal commun aux spécialités de chaque série (7 heures en première, 5 heures en terminale) et en enseignement technologique spécialisé (5 heures en première et 9 heures en terminale).

S'ajoutera une heure d'enseignement technologique en langue étrangère co-animée par un enseignant de langue vivante. Cette heure sera progressivement installée d'ici 2015.

Comme pour la voie générale, les élèves de la voie technologique auront deux heures d'accompagnement personnalisé, et un horaire total de 32 heures.

Calendrier

La réforme est prévue pour la rentrée 2011, les programmes de première seront présentés au Conseil supérieur de l'éducation en juillet 2010, ceux de terminale en juillet 2011.

L'organisation des nouvelles formations STI devra s'établir sur des correspondances entre anciennes et nouvelles spécialités. Les équipements actuels continueront d'être utilisés pour les enseignements technologiques et des guides techniques seront élaborés par le ministère pour préciser, le cas échéant, les besoins complémentaires.

Deux spécialités pour la série STL

- Biotechnologies.
- Sciences physiques et chimiques en laboratoire.



ÉVOLUTION DES FILIÈRES STI ET STL

Baccalauréats actuels	Bac STI - développement durable			
	ITEC	SIN	EDD	AC
Génie mécanique				
– Productique mécanique	XXX			X
– Systèmes motorisés	XX	X		
– Structures métalliques	X			X
– Bois et mat associés	X			XX
– Matériaux souples	X			
– Microtechniques	XXX	XX		
Génie des matériaux	XXX			
Génie électronique		XXX		
Génie électrotechnique			XXX	
Génie civil	X			XXX
Génie énergétique			XXX	X
Génie optique	XX	X		

Le nombre de croix est proportionnel à la correspondance entre anciennes et nouvelles spécialités.

Au cours de l'année scolaire 2010-2011, des formations spécifiques seront proposées aux équipes pédagogiques dans le cadre des plans académiques de formation (PAF) pour les accompagner dans la mise en œuvre des nouveaux enseignements. Elles s'appuieront sur un cahier des charges national qui sera rédigé à cette fin et s'adapteront aux besoins spécifiques de chaque enseignant.

L'analyse du Sgen-CFDT

Le décompte des heures prévues pour les travaux de groupe s'établira, contre l'avis du conseil supérieur de l'éducation, sur la base suivante :

– Une enveloppe horaire est laissée à la disposition des établissements pour assurer des enseignements en groupes à effectif réduit. Son volume est arrêté par les recteurs d'académie, en divisant le nombre d'élèves prévus à la rentrée scolaire au sein de l'établissement dans les classes de 1ère et terminales des séries STI et STL par 29 et en multipliant le résultat ainsi obtenu par 16 et arrondi à l'entier supérieur.

« Les établissements pour lesquels l'application des dispositions du présent arrêté entraîne lors de chacune des

rentrées 2011 et 2012 et à effectif élèves inchangé, une baisse de leur dotation supérieure à 5% pour les niveaux concernés bénéficient d'un plan d'accompagnement sur trois années proposé par les autorités académiques et approuvé par leurs conseils d'administration. »

Le calcul de la dotation est globalisé pour l'établissement. Par exemple, pour 132 élèves, la dotation serait de $132/29 \times 16$ soit 73 heures à répartir entre les classes ; pour 6 classes, (3 premières et 3 terminales) la dotation serait de 12 heures par classe de 22 élèves. En moyenne, le calcul de la dotation pour les travaux de groupe, globalisée pour l'établissement, pourrait aboutir à une dotation correspondant à ce tableau :

nombre d'élèves	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33
heures groupe	6,6	7,2	7,7	8,3	8,8	9,4	9,9	10,5	11	11,6	12,1	12,7	13,2	13,8	14,4	14,9	15,4	16	16,6	17,1	17,7	18,2

Le Sgen-CFDT dénonce une dotation horaire qui ne respecte pas les engagements d'une réforme à coût constant.

Pour le Sgen-CFDT, la nécessaire réduction de l'horaire global de l'élève devait profiter aux conditions d'études des élèves et aux conditions de travail des enseignants. C'est le sens des amendements que la fédération avait déposés : 6 heures de 16 à 21 élèves par division et 18h au-delà d'enveloppe mise à disposition des équipes pour organiser les groupes à effectif réduit nécessaires à la démarche technologique et à l'accompagnement des élèves.

[RESPECTÉS]

Formations technologiques

AGIR avec le Sgen-CFDT

Reconnaissance des personnels

L'enseignement doit s'appuyer sur l'expertise et les qualifications des collègues :

- **l'expérimentation à partir des compétences validées** dans les spécialités actuelles doit être la base des nouveaux programmes ;
- **l'enseignement transversal** doit s'élaborer autour d'un projet technique.

La formation doit respecter les personnels

- Les personnels doivent pouvoir bénéficier d'un **plan de formation important**, validant les compétences.
- **Les éventuelles reconversions** doivent faire l'objet d'un engagement fort des rectorats en termes d'horaires et de perspectives d'activité.

>>> LE SGEN-CFDT APPELLE LES PERSONNELS DANS LES ÉTABLISSEMENTS, NOTAMMENT PAR LE BIAIS DU CONSEIL PÉDAGOGIQUE :

- **à proposer les spécialités** compatibles avec les formations et les équipements existant dans l'établissement ;
- **à proposer les modalités d'organisation pédagogique** qui détermineront les besoins en heures d'enseignement et en heures de travaux de groupe ;
- **à exiger un plan de formation sur site** conformément aux arrêtés ;
- **à exiger un plan d'accompagnement académique** si la baisse de la dotation est supérieure à 5 %.

Avec le Sgen-CFDT,
des personnels reconnus
et respectés

www.sgen.cfdt.fr



Pour adhérer en ligne
www.sgen.cfdt.fr puis

